

Première partie :

1. En vous appuyant sur un exemple, montrez que les droits de propriété favorisent la croissance économique

Les **droits de propriété** sont des droits dont dispose le propriétaire d'un bien, d'un facteur de production ou d'un actif financier, etc., pour l'utiliser à sa guise et éventuellement le revendre. Comme nous allons le voir, ces droits de propriété ont un effet positif sur la **croissance économique** qui est l'augmentation de la production d'un territoire sur longue période.

Les droits de propriété permettent donc de déterminer à qui appartiennent les biens et qui a le droit de les utiliser. Ils sont fondamentaux dans le système capitaliste : si les acteurs économiques peuvent être à tout moment dépossédés de leurs biens ou de leurs richesses par n'importe qui, ils n'ont pas d'intérêt à investir, accumuler ou travailler. Pourquoi en effet créer une entreprise si un autre peut en prendre possession selon son bon vouloir ? Pourquoi épargner si cet argent peut être prélevé par un autre agent ? **Les droits de propriété garantissent donc les fondements de la croissance.**

→ Par exemple, les **brevets** sont des droits de propriété qui accordent un **droit exclusif à l'innovateur**.

→ Les brevets **protègent donc les innovateurs des imitations, du vol de propriété intellectuelle**

→ Les brevets accordent **un monopole temporaire à l'innovateur qui peut donc rentabiliser ses investissements de RD** (rente de monopole).

→ Le brevet constitue donc une **incitation** à engager des dépenses de RD (recherche fondamentale/ appliquée/ développement expérimental) puisqu'il **limite les incertitudes**.

→ La durée du brevet est de 20 ans pour concilier protection de l'innovation et ne pas neutraliser la recherche future (externalité positive).

→ Le brevet est donc bien **source de croissance puisqu'il permet le progrès technique** (ensemble d'innovations) qui est une source importante de croissance économique (croissance intensive) car il améliore la productivité globale des facteurs générant des gains de valeur ajoutée.

Pour conclure nous pouvons donc affirmer que les **droits de propriété** en général et les brevets en particulier, sont des formes institutionnelles incitant les agents économiques à agir dans un sens favorable à la croissance.

2. Expliquer le paradoxe de l'action collective

La théorie sociologique a montré que, rationnellement, les individus n'ont pas d'intérêt à se mobiliser (faire grève, par exemple). Alors, comment expliquer l'existence de mobilisations collectives ?

L'économiste et sociologue américain Mancur Olson (1932-1998) a mis en évidence un **paradoxe de l'action collective** : si un individu veut agir de façon purement rationnelle, il n'a *a priori* pas intérêt à se mobiliser (en faisant grève pour réclamer une hausse de salaire par exemple). En effet, la grève induit un coût individuel en temps, en énergie et en argent. Or, si la mobilisation est « gagnée » par les personnes engagées (la direction de l'entreprise accorde une augmentation de salaire à tous les salariés), le gain est collectif. Ainsi, un individu pris isolément a intérêt à se comporter « en passager clandestin » : il ne se mobilise pas et ne supporte donc pas les coûts de la mobilisation, mais il peut, le cas échéant, profiter des bénéfices de la mobilisation menée par

les autres. Il y a donc une contradiction (et donc un paradoxe) entre l'intérêt collectif et l'intérêt individuel. Or, si tous les individus font ce même raisonnement rationnel, il n'y a pas de grève.

Deuxième partie : étude d'un document (4 points)

Il s'agit d'un tableau statistique publié par la DARES en 2023. Ce document montre le taux de syndicalisation en 2019 en France métropolitaine.

On observe que les salariés se syndiquent plus dans la fonction publique (18,1%) que dans le privé (7,7%). Les hommes sont proportionnellement plus nombreux (10,8%) à être syndiqués que les femmes (9,4%). Le taux de syndicalisation masculine représente 20,6% dans la fonction publique et 8,8% dans le secteur privé. Le taux de syndicalisation des femmes est 16,6% dans la fonction publique tandis qu'il est 6,4% dans le secteur privé. L'appartenance syndicale augmente avec l'âge : près de 15% des salariés de 50 ans ou plus étaient syndiqués en 2019, contre moins de 3% des salariés de moins de 30 ans. Le taux de syndicalisation des cadres de la fonction publique représente 20,4% et celui du secteur privé 7,6% (soit plus que le double). Le taux d'adhésion syndicale des ouvriers est inférieur à celui des cadres (15,5% contre 20,4%).

On conclue que le taux de syndicalisation dans le secteur public représente plus du double de celui secteur privé

Partie 3 : Argumentation : 10 points

Les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour lutter contre le changement climatique sont-ils efficaces ?

Lors du COP 28 les pays signataires de la convention des Nations Unies pour lutter contre le changement climatique se sont convenus d'abandonner progressivement les combustibles fossiles dans le secteur de l'énergie.

Les **pouvoirs publics** sont l'ensemble des autorités pouvant imposer des règles aux citoyens.

Le **changement climatique** désigne les transformations du climat dans le sens d'un réchauffement des températures moyennes observées. S'il y a des causes naturelles, il résulte également des activités humaines productrices de gaz à effet de serre. D'un point de vue économique, le réchauffement climatique est envisagé comme une « externalité négative », il s'agit d'une défaillance de marché que l'État doit résoudre en agissant de différentes manières.

Les instruments de la politique climatique reposent sur trois grands mécanismes : **la contrainte** (pour les normes et les réglementations), **l'incitation** (pour les taxes et les subventions) et **la négociation** (pour les marchés de quotas d'émission).

Les différents instruments que les pouvoirs publics disposent pour lutter contre le changement climatique sont-ils efficaces ?

Dans un premier temps, nous verrons le principe et les avantages de chacun de ces instruments, puis dans un second temps, nous en étudierons les limites.

- I- Le principe et les avantages des instruments dont disposent les pouvoirs publics pour mener une politique climatique.

Principe de la réglementation : c'est l'instrument le plus simple, non économique, reposant sur la contrainte.

La réglementation qui oblige les constructeurs à réduire les émissions en CO₂ des automobiles est efficace (doc1). **La réglementation** est un instrument relativement simple à mettre en œuvre mais son efficacité repose d'abord sur la possibilité de définir des normes pertinentes (suffisamment contraignantes pour diminuer effectivement la pollution, mais qui restent « atteignables » par les agents qui polluent).

Les pouvoirs publics peuvent d'abord définir et mettre en place des **normes environnementales** pour contraindre les acteurs économiques à modifier leurs comportements. On distingue quatre catégories de normes environnementales : les normes de qualité (qui définissent une concentration maximale de polluant contenue dans un produit par exemple), les normes de produit (qui définissent les caractéristiques d'un produit fini) les normes de procédé (qui imposent les techniques à utiliser par les producteurs pour diminuer la pollution) et les normes d'émission (qui déterminent une valeur limite de polluant émis).

La mise en place de différentes normes et mesures réglementaires peut contraindre des agents économiques à limiter leurs consommations ou encore à modifier leurs systèmes de production. Ce type d'instrument a pour avantage d'être applicable rapidement et de permettre aux pouvoirs publics de mettre fin à des techniques ou produits dont les dommages sont estimés irréversibles.

- LES TAXES ET LES SUBVENTIONS

Mesure prise par les pouvoirs publics qui consiste à prélever une redevance sur un produit, ce qui augmente les prix. Les taxes contribuent à rendre les biens environnementaux payants et non plus gratuits.

L'instrument fiscal (comme la taxe carbone) augmente le prix de certains biens ou des ressources. Il vise à intégrer le coût social de certaines activités au coût privé (**principe du pollueur-payeur**). A l'inverse, les subventions accordées à certains agents permettent de valoriser certaines conduites

Un autre instrument utilisé par les pouvoirs publics repose sur **l'incitation**. Il ne s'agit plus de contraindre les agents à respecter un seuil de pollution défini mais de les inciter financièrement à modifier leurs comportements. Des taxes vont alors sanctionner les activités polluantes alors que des subventions viennent récompenser les actions préservant l'environnement. La théorie économique

nomme ce mécanisme « **internalisation des externalités** » ou on parle également de « **taxe pigouvienne** ».

En effet, en présence d'**externalités négatives**, les quantités produites par les agents auront tendance à être trop importantes puisque les coûts liés à la baisse du bien-être et à la dépollution ne seront pas pris en charge par les pollueurs. Inversement, les **externalités positives** sont souvent sous-produites puisque les agents qui en sont à l'origine ne sont pas récompensés. Les pouvoirs publics peuvent alors remédier à cette défaillance en **internalisant les externalités**, c'est à dire en intégrant ces coûts ou ces avantages induits dans les calculs des agents économiques par la taxe, pour inciter ces derniers à produire moins (dans le cas d'externalités négatives) ou en plus grande quantité (dans le cas d'externalités positives) par les subventions.

On retrouve ce mécanisme dans le système du « **bonus-malus écologique** » concernant l'achat de voitures neuves en France. Les consommateurs vont alors être taxés pour l'achat d'une voiture polluante, alors qu'ils bénéficieront de subventions pour l'achat d'une voiture électrique par exemple. Les producteurs sont également incités à modifier leurs comportements puisqu'ils auront alors intérêt à rediriger leur production vers des modèles plus « propres » qui deviennent plus intéressants pour leurs clients.

La fiscalité écologique comporte un intérêt majeur pour les pouvoirs publics, car, en plus de ces changements de comportements, ils pourront compter sur de nouvelles **recettes fiscales** permettant de financer d'autres mesures écologiques par exemple ou de diminuer d'autres impôts. C'est ce que l'on appelle le « **double dividende** ».

Les subventions à l'innovation environnementale quant à elles, permettent, en plus de leur efficacité écologique, de générer des externalités positives favorable à la croissance économique.

Ces instruments sont, en plus d'être incitatifs, plus « souples » que la réglementation car ils laissent, en théorie, aux acteurs une marge de manœuvre plus grande, en fonction de leurs propres coûts à dépolluer ou à investir.

- **LES MARCHES DE QUOTAS D'EMISSION**

Enfin, les pouvoirs publics peuvent instaurer des marchés de quotas d'émission de gaz à effet de serre afin de diminuer la pollution en utilisant **les mécanismes de marché**.

Des « permis à polluer » en quantité limitée (quotas) sont attribués aux entreprises qui polluent en fonction de leurs caractéristiques. Si une entreprise parvient à polluer moins, elle pourra alors revendre sur un marché les quantités « inutilisées », si elle pollue plus que la quantité permise, elle devra alors acheter des « permis » supplémentaires (doc3). La confrontation de l'offre et de la demande de permis fait émerger **un prix de marché**.

L'incitation à changer de comportement repose alors sur le **niveau du prix** ainsi fixé sur le marché. Une entreprise ne sera incitée à émettre moins de GES qu'à condition que le coût des investissements liés à la dépollution soit inférieur au prix auquel elle pourrait acheter de nouveaux permis.

II- Limites des politiques climatiques.

La réglementation est un instrument relativement simple à mettre en œuvre mais son efficacité repose d'abord sur la possibilité de définir des normes pertinentes (suffisamment contraignantes pour diminuer effectivement la pollution, mais qui restent « atteignables » par les agents qui polluent). La réglementation soulève donc un problème d'information. Il est en effet nécessaire de disposer d'informations précises et objectives, ce qui est parfois difficile. Son efficacité repose également sur la possibilité de contrôler l'application effective de ces normes et d'appliquer, si elles ne sont pas respectées, une **sanction** suffisamment dissuasive (d'un montant qui doit par exemple être supérieur à celui de l'investissement ou des changements à apporter dans le but de respecter ces normes). Enfin, pour ne pas impacter la concurrence ou créer des inégalités entre les pollueurs, une norme est d'autant plus juste et efficace qu'elle nécessite, pour être respectée, un investissement ou un coût équivalent pour tous les acteurs concernés.

Dans la pratique, le contrôle de ces mesures se révèle très difficile et coûteux. D'une manière générale, beaucoup d'économistes reprochent à la réglementation son caractère trop contraignant (non incitatif) et lui préfèrent d'autres instruments.

Les mesures de taxation présentent des limites : le taux optimal de la taxe est difficile à définir. Il y a également un risque de dumping et de perte de compétitivité des entreprises si les partenaires commerciaux ne sont pas soumis aux mêmes taxes. En effet, la taxe augmente les coûts de production des entreprises. De plus, il y a le problème de l'incidence fiscale (augmentation du prix des produits, pèsent sur les ménages au lieu des entreprises) mais aussi des effets récessifs sur les revenus et donc davantage pénalisant pour les bas revenus.

Le marché des quotas d'émissions peut lui se retrouver confronté à des comportements spéculatifs qui peuvent conduire à une certaine volatilité des prix, et son efficacité dépend fortement des quotas alloués par les pouvoirs publics.